

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

SOUS-PREFECTURE DE BEZIERS

Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable de la Région du Vernazobres

Captage de Comeyras

Le projet présenté par le Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable de la Région du Vernazobres, maître d'ouvrage, qui a pour but

1) la déclaration d'utilité publique pour :

- les travaux de dérivation des eaux souterraines en vue de l'alimentation en eau potable de Prades sur Vernazobre à partir du captage de Commeyras,

- l'instauration des périmètres de protection et des servitudes qui en découlent.

2) l'autorisation de prélèvements d'eau dans la nappe aquifère pour l'alimentation en eau potable, au titre des articles L214-1 à 6 du Code de l'environnement (Loi sur l'eau) est soumis à la procédure d'enquête publique unique.

A l'issue de l'enquête publique, le Préfet de l'Hérault pourra prononcer l'utilité publique du projet ci-dessus mentionné, instaurer les périmètres de protection et les servitudes nécessaires et autoriser le prélèvement d'eau à partir du forage de Commeyras.

Une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale sont joints au dossier de demande d'autorisation au titre du Code de l'environnement.

Monsieur Marcel BOURCELOT, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines retraité, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

les dossiers d'enquête, au titre du Code de la Santé publique et au titre du Code de l'environnement, ainsi qu'un registre d'enquête, seront déposés dans les mairies de Prades sur Vernazobre et de Cessenon sur Orb pendant **37 jours consécutifs du 28 avril 2014 au 03 juin 2014 inclus**, aux heures d'ouverture des bureaux afin que les habitants et tous les intéressés puissent en prendre connaissance et consigner leurs observations sur le registre coté et paraphé par le commissaire-enquêteur ou les adresser, par écrit à l'adresse de la mairie de Prades sur Vernazobre, au commissaire-enquêteur. Ces observations seront annexées au registre d'enquête et seront visées par le commissaire enquêteur.

Communes	Horaires d'ouverture des bureaux
PRADES SUR VERNAZOBRE (siège de l'enquête) Grand'rue 34360 PRADES sur VERNAZOBRE	Lundi Mercredi Jeudi Vendredi : 09h00-11h45
CESSENON SUR ORB	Lundi Mardi Mercredi : 09h00-12h00 / 16h00-18h00 Jeudi : 09h00-12h00 Vendredi : 09h00-12h00 / 14h00-16h00 Samedi : 09h00-12h00

Le commissaire-enquêteur recevra, en personne, les observations du public les jours suivants à la mairie de Prades sur Vernazobre :

Le mardi 20 mai 2014 de 10H00 à 11H45

Le mardi 03 juin 2014 de 09H00 à 11H45 (fin de l'enquête : 11H45)

Des informations complémentaires peuvent être demandées auprès de Mme Christine PORTALIER, Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable de la Région du Vernazobres - 54, rue droite - 34360 Saint Chinian.

Une copie du rapport et des conclusions motivées sera tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de réception du rapport d'enquête, au siège du Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable de la Région du Vernazobres, dans les mairies des communes intéressées, ainsi qu'à la Sous-préfecture de Béziers, et sur le site internet de la Préfecture de l'Hérault www.herault.gouv.fr